

Flash Info Lettre

AU FIL DE L'INFORMATION

Festivités du 14 juillet

11 H 30

Dépôt de gerbe au monument aux Morts

À PARTIR
DE 16 H,
AU STADE
DE FOOT

Jeux gonflables, animations

Restauration sur place assurée par le club de basket
(repas frites / saucisse ou merguez à 3€)

Buvette au profit de l'association Améliore la Vie

Repas suivi d'une soirée dansante, chantante et festive

23 H : FEU D'ARTIFICE

Visite du jury des Villes et villages fleuris

Nous avons reçu le 10 juin dernier, les membres du jury des villes et villages fleuris qui, tous les 3 ou 4 ans, viennent évaluer le niveau de labellisation de la commune.

Cette évaluation qui se traduit par le nombre de fleurs (2 à ce jour), mesure l'ensemble des actions menées par la commune pour améliorer le cadre de vie et intégrer les enjeux environnementaux majeurs :

- Végétalisation des espaces publics,
- Préservation des ressources naturelles,
- Protection de la biodiversité et adaptation au changement climatique.

Nous avons emmené le jury sur un circuit qui lui a permis de découvrir nos réalisations les plus récentes :

- **Tous les aménagements de la trame piétonne** (la végétalisation de l'entrée de la rue du Petit Lannoy, la transformation de la rue Bigotte en zone de rencontre, l'aménagement paysager de la voyette Bigotte ou encore la fresque dans le sentier de Bouvines)
- **Le chantier du chemin le long de la Marque** : 800 m de sentier entre le pont de Bouvines et l'étang, qui était le dernier maillon manquant dans la voie verte entre l'étang de Sainghin et le lac du Héron.
- **Et enfin le jardin de Maraude** avec la réalisation de la petite aire de stationnement, la réfection des chemins, l'installation de l'aire de jeux et de quelques tables de pique-nique.

Cette visite a aussi permis d'évoquer les nombreuses actions menées en faveur de la biodiversité ou de la préservation des ressources naturelles, avec par exemple, les mesures de protection des amphibiens, ou encore la plantation des haies pour éviter les ruissellements.



Un document reprenant l'ensemble de ces actions a été remis aux membres du jury. Il est consultable sur le site internet de la commune ou en [téléchargement ICI](#)



Quant à savoir si toutes ces actions et réalisations nous permettront de récolter une 3^{ème} fleur, verdict en octobre...

Jean-François Ochin

A-t-on le droit de faire un feu dans son jardin ?

Il faut savoir que l'article L541-21-1 II du Code de l'Environnement **interdit** le fait d'allumer un feu à l'air libre pour brûler des biodéchets tels que de l'herbe tondue, des branches ou des feuilles mortes. Ce délit est puni de **450 € d'amende**.

Il est rappelé que des bennes déchets verts sont présentes tous les samedis de 9h à 17h sur le parking du cimetière d'avril à novembre inclus (hormis le samedi où la déchèterie mobile est présente) et que la déchèterie mobile est à votre disposition tous les troisièmes samedis de chaque mois de 9h à 12h de mars à novembre inclus.

Robert Lemahieu

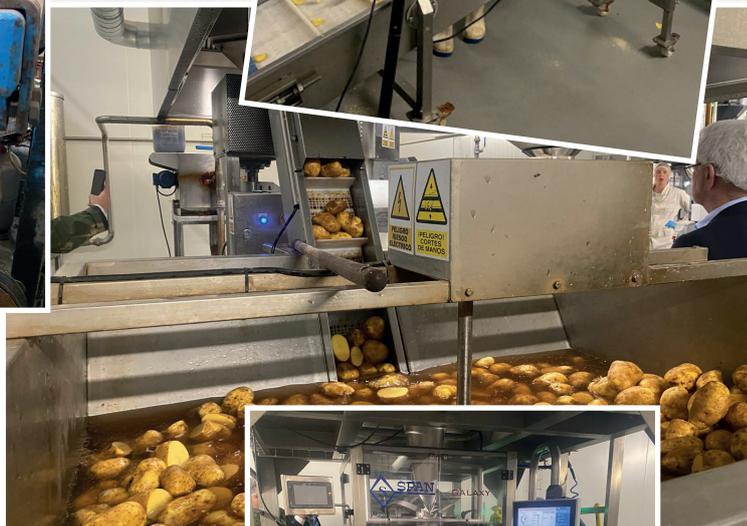
Sirènes d'alerte

Modification de l'horaire de l'essai mensuel des sirènes d'alerte et d'information aux populations



À la demande de la direction générale de la sécurité civile les essais mensuels seront désormais déclenchés par la préfecture à **12h les premiers mercredis du mois** au lieu de 11h45, comme nous nous y conformerons à Sainghin pour la sirène qui se situe au-dessus du complexe sportif.

Robert Lemahieu



L'endive et la chips mise à l'honneur sur notre commune

En effet le 26 mai dernier, visite de l'exploitation **Mazingarbe** par notre député **Jean Moulliere**, du président du département **Christian Poirot** ainsi que de **Luc Monnet**, conseiller départemental et maire de Templeuve.

Et le 5 juin, c'est l'entreprise **Mazingarbe**, avec ses chips d'avoir la visite de la vice-présidente de l'Assemblée nationale, madame **Naima Moutchou**, accompagnée de notre député **Jean Moulliere**.

C'est bien là, entre autres, la reconnaissance du dynamisme économique de notre village.

Marie-Josée Tournon

Opération Tranquillité Séniors

Le lundi 28 avril 2025, la commune en partenariat avec la gendarmerie de Cysoing a organisé une opération de sensibilisation des aînés pour les informer sur les comportements à avoir, face aux vols et diverses escroqueries auxquels ils seraient confrontés.

Deux gendarmes de la Maison de Protection des Familles, accompagnés par un gendarme de la Brigade de Cysoing, sont intervenus pour présenter les dangers liés aux arnaques par internet, aux démarchages par téléphone, aux cambriolages et autres actes de malveillance.

Nous vous invitons à en tenir compte pour réduire le nombre des délits et des faits de délinquance.

Les arnaques à la séduction :

Se méfier des propositions et des déclarations de sentiments en ligne.

Dans ce cas, les messages sont souvent accompagnés de demandes financières ou de renseignements personnels auxquels il ne faut surtout pas répondre.

Si c'est trop beau il faut s'en méfier.

Autres arnaques à la vente :

Ne pas prendre de rendez-vous en son domicile, se faire accompagner pour toute rencontre, en un lieu public.

Attention aux messages frauduleux, ne pas cliquer sur un lien qui demande des renseignements à l'exception des sites officiels.

Ne pas communiquer ses identifiants ou coordonnées bancaires, ni son numéro de sécurité sociale, ni son adresse postale.

Gare aux vols à la fausse identité, demander la carte professionnelle et ne pas laisser entrer le vendeur.

Se protéger des cambriolages :

La dissuasion commence par une bonne protection du domicile.

L'équiper par une fermeture fiable, avec éventuellement un entrebâilleur, un œilleton.

Ne pas laisser de fenêtre ouverte, utiliser des dispositifs de sécurité tels des barres.

Utiliser si possible des équipements adaptés, des volets, une alarme, une clôture, une barrière, un détecteur de présence...

Ne pas laisser une clef sur une porte vitrée et entreposer les outils et échelles en un lieu fermé.

Placer en un lieu sûr non visible les bijoux et les clefs.

En cas de cambriolage, ne toucher à rien afin de préserver pour la gendarmerie tous les indices.

Si le cambrioleur est sur place, ne pas prendre de risque inconsidéré.

Prévenir la gendarmerie et son voisinage, faire enlever le courrier en cas d'absence prolongée.

Le domicile si possible doit paraître habité par l'éclairage, par l'ouverture des volets.

Utiliser l'opération tranquillité vacances.



Sur la voie publique :

Attention aux vols à l'arraché notamment des sacs à mains.

Ne pas tenter le voleur, ne pas transporter trop d'argent ou de bijoux trop voyants.

Dans toutes les situations, prévenir dès que possible la gendarmerie par le 17 même en cas de doute.

En ligne : signalement.gouv.fr

La gendarmerie et votre municipalité sont à votre service pour vous aider en cas de difficulté, le tout pour préserver la sécurité de tous les sainghinois.



Robert Lemahieu



Orchestre National de Lille
Région Hauts-de-France

Prenez date ! Regards croisés

L'orchestre National de Lille sera présent à Sainghin le 29 novembre à 20h au complexe sportif

Un programme 100% Mozart !

- Mozart, Don Giovanni, ouverture
- Mozart, Concerto pour piano n°21
- Mozart, Les Noces de Figaro, ouverture
- Mozart, Symphonie n°40

Plus amples renseignements concernant les réservations et le tarif, courant septembre - octobre



Mégots : ne les jetez pas n'importe où !

La Ville de Sainghin-en-Mélantois a participé cette année 2025 le 26 mai au « Mégothon », une opération nationale de lutte contre le jet de mégots.

L'objectif : faire prendre conscience des gros dangers du mégot en liberté !

Les mégots sont l'une des principales salissures retrouvées sur l'espace public et de loin la plus nocive et la plus polluante.



Adoptons les bons gestes pour garder une ville agréable à vivre !

En plus de détériorer le cadre de vie des Sainghinois et de mettre à mal la beauté de la ville, le mégot est nuisible pour l'environnement. Il contient des substances nocives qui se diffusent dans les sols et dans l'eau lorsqu'il est jeté au sol. Le traitement de l'eau devenue impropre à la consommation est coûteux et difficile à réaliser. Un seul mégot met 12 ans pour se dégrader en microparticules plastiques ! Un seul mégot peut polluer 500 litres d'eau. Un fumeur sur 2 jette ses mégots par la fenêtre de sa voiture !

Vous pouvez agir par un geste très simple au quotidien : Jetez votre mégot dans un cendrier, il existe des cendriers de poche ou une corbeille après l'avoir bien éteint grâce à l'éteignoir métallique prévu à cet effet.

Jean Pratz



À propos du nouveau chemin le long de la marque

Les travaux sont aujourd'hui bien avancés.

Toute l'infrastructure et les fondations du chemin sont terminées. Les clôtures avec les parcelles voisines sont installées. Il ne reste à mettre en place que la couche de finition en sable de marquise.

Toutefois, cette finition ne sera réalisée qu'après les plantations d'arbres, d'arbustes et la mise en place de banquettes d'hélophytes sur les berges, prévues en octobre.

Ce chemin ne sera donc pas ouvert au public avant cette date.

Dans l'attente, le chemin existant qui mène à l'étang, fermé ces derniers mois, a été ré ouvert au public.

Jean-François Ochin





GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE



RAPPEL - Changement de nature du gaz sur notre commune

**Campagne de vérification de compatibilité
de vos équipements chaudières.**

Ce changement de nature du gaz entraîne un contrôle de toutes les chaudières pour en vérifier la compatibilité.

En tant que client gaz, vous avez dû recevoir de votre fournisseur ou de son prestataire pour vous indiquer les modalités liées à ces vérifications.

Ces demandes obligatoires sont financées par GRDF et sont totalement gratuites pour les clients.

**POUR TOUTE INFORMATION,
PRENEZ CONTACT AVEC GRDF AU 09 69 36 35 34**

CONNECTEZ-VOUS ! Retrouvez l'actualité de votre commune sur votre mobile

• **LE SITE INTERNET** régulièrement mis à jour

• **LE FIL (Flash Info Lettre)**

Avec chaque mois toute l'actualité de votre commune

• **MA MAIRIE EN POCHE**

Pour recevoir l'agenda des événements du week-end, les infos pratiques



**Inscrivez-vous via le site internet : Rubrique :
Ma commune / Les communications municipales /
Ma Mairie en Poche ou Le FIL**

Ou scannez les QR Code ci-dessous :

Téléchargez l'application
- Ma Mairie en Poche -



Le Flash Info Lettre



Agenda

- ▶ **Samedi 5 juillet**
 - **Marché des artisans et créateurs**
Parvis de l'église - 11h à 18h
 - **Benne déchets verts**
Parking du cimetière - 9h à 17h
- ▶ **Lundi 14 juillet**
 - **Dépôt de gerbe au monument aux morts** - 11h30
 - **Différentes animations**
Stade de foot - 16h
 - **Feux d'artifice**
Stade de foot - 23h
- ▶ **Mercredi 16 juillet**
 - **Permanence écrivain public**
Sur rendez-vous au 06 77 75 62 68
Mairie - 9h à 12h
- ▶ **Samedi 19 juillet**
 - **Déchèterie mobile**
Parking du cimetière - 9h à 12h
- ▶ **Samedi 26 juillet**
 - **Benne déchets verts**
Parking du cimetière - 9h à 17h
- ▶ **Samedi 2 août**
 - **Benne déchets verts**
Parking du cimetière - 9h à 17h
- ▶ **Samedi 9 août**
 - **Benne déchets verts**
Parking du cimetière - 9h à 17h
- ▶ **Mardi 12 et mercredi 13 août**
 - **Passage de la balayeuse dans les rues de la commune**
- ▶ **Samedi 16 août**
 - **Déchèterie mobile**
Parking du cimetière - 9h à 12h
- ▶ **Samedi 23 août**
 - **Benne déchets verts**
Parking du cimetière - 9h à 17h
- ▶ **Samedi 30 août**
 - **Benne déchets verts**
Parking du cimetière - 9h à 17h

